

2 FÉVRIER 2009



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 2 février 2009 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**ALAIN CHÉNIER  
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND  
RÉAL BRUNELLE  
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** était absent de son siège.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2009-02-037 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 2 février 2009
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2009-02-038 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 26 janvier 2009

## 2 FÉVRIER 2009

### 3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 2009-02-039 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer du mois de janvier 2009
- N.M. 3.2 Dépôt de la liste des permis de construction du mois de janvier 2009
- 2009-02-040 3.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 20 janvier 2009

### 4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

- 2009-02-041 4.1 Participation à l'assemblée générale du Caucus des municipalités de centralité à Montmagny
- 2009-02-042 4.2 Participation au conseil national d'administration de la FCM qui se tiendra à Victoria du 4 au 7 mars 2009
- 2009-02-043 4.3 Nomination du maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2009

### 5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

- A.M. 5.1 Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 923-2006, tel qu'amendé, sur les nuisances afin de modifier l'article 18.08 relativement à la marche au ralenti des véhicules
- 2009-02-044 5.2 Dispense de lecture lors de l'adoption du règlement numéro 923-05-2009 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 923-2006, tel qu'amendé, sur les nuisances afin de modifier l'article 18.08 relativement à la marche au ralenti des véhicules
- 2009-02-045 5.3 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 876-50-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'ajouter certains usages aux usages de la catégorie d'usages II

### 6. **RÈGLEMENTS**

- 2009-02-046 6.1 Lecture et adoption du règlement numéro 958-2009 intitulé : Règlement d'emprunt d'une somme de un million six cent trente-deux mille cent dix dollars (1 632 110 \$) pour : (A) Réfection des rues - pavage majeur (B) Achat de machineries et véhicules (C) Réorganisation physique des ateliers municipaux (D) Remise à niveau des chemins de gravier (E) Reprofilage des fossés (F) Pavage ententes promoteurs (G) Piste cyclable - Shefford et Adamsville (H) Revêtement de la toiture de la Caserne 3 et (I) Projet santé et sécurité au travail

## 2 FÉVRIER 2009

### 7. **AFFAIRES COURANTES**

#### 7.1 **TRÉSORERIE**

#### 7.2 **TRAVAUX PUBLICS**

#### 7.3 **URBANISME**

- |             |       |  |
|-------------|-------|--|
| 2009-02-047 | 7.3.1 | Résolution afin d'enlever le caractère de rue et de fermer à titre de chemin public les lots 4 106 252 à 4 106 254 du cadastre officiel du Québec (rue de Bellechasse)     |
| 2009-02-048 | 7.3.2 | Vente du lot 4 106 252 du cadastre officiel du Québec à Madame Brigitte Dion (rue de Bellechasse)  |
| 2009-02-049 | 7.3.3 | Vente des lots 4 106 253 et 4 106 254 du cadastre officiel du Québec à Madame Ghislaine Bousquet et Monsieur Benoit Penelle (rue de Bellechasse)                           |
| N.M.        | 7.3.4 | Vente du lot 2 929 364 du cadastre officiel du Québec à Monsieur Jean-Paul Monthioux (rue des Mélèzes)   |
| 2009-02-050 | 7.3.5 | Achat des lots 4 286 086 et 4 286 087 du cadastre officiel du Québec de Immobilier West Shefford Inc. (rue de la Rive Droite)  |
| 2009-02-051 | 7.3.6 | Acceptation d'une convention intervenue entre la Ville de Cowansville et la Ville de Bromont pour une la vente d'un terrain et un transfert de servitude (chemin de Gaspé) |
| 2009-02-052 | 7.3.7 | Résolution concernant la participation au Programme de projet collectif de Hydro-Québec  |

#### 7.4 **ASSAINISSEMENT DES EAUX**

#### 7.5 **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

#### 7.6 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- |             |       |  |
|-------------|-------|--|
| 2009-02-053 | 7.6.1 | Prolongement des heures permises du stationnement municipal adjacent au 840 rue Shefford |
| 2009-02-054 | 7.6.2 | Interdiction de stationnement sur les deux côtés de la rue des Pentes                    |
| 2009-02-055 | 7.6.3 | Dérogation au règlement sur les nuisances pour l'événement UB Crowned à Ski Bromont      |

## 2 FÉVRIER 2009

### 7.7 ***DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE***

2009-02-056 7.7.1 Renouvellement du protocole d'entente avec le Chapiteau Bromont pour l'année 2009

### 8. **DIVERS**

### 9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

N.M. 9.1 Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires

### 10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

### 11. **VARIA**

A.M. 11.1 Avis de motion de la présentation d'un règlement d'emprunt d'une somme de quatorze millions cinq cent vingt-cinq mille dollars (14 525 000 \$) pour la reconstruction des infrastructures urbaines et l'enfouissement des services d'utilités publiques de la rue Shefford

2009-02-057 11.2 Dispense de lecture lors de l'adoption du règlement numéro 959-2009 intitulé : Règlement d'emprunt d'une somme de quatorze millions cinq cent vingt-cinq mille dollars (14 525 000 \$) pour la reconstruction des infrastructures urbaines et l'enfouissement des services d'utilités publiques de la rue Shefford

2009-02-058 11.3 Approbation du calendrier des assemblées ordinaires du Conseil pour l'année 2009

### 12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2009-02-059 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

**2 FÉVRIER 2009**

**2009-02-037**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2009**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 2 février 2009 avec les modifications suivantes :

- Le sujet 7.3.4 est reporté à une séance subséquente ;
- Les sujets suivants sont ajoutés au VARIA de l'ordre du jour :
  - 11.1 Avis de motion de la présentation d'un règlement d'emprunt d'une somme de quatorze millions cinq cent vingt-cinq mille dollars (14 525 000 \$) pour la reconstruction des infrastructures urbaines et l'enfouissement des services d'utilités publiques de la rue Shefford ;
  - 11.2 Dispense de lecture lors de l'adoption du règlement numéro 959-2009 intitulé : Règlement d'emprunt d'une somme de quatorze millions cinq cent vingt-cinq mille dollars (14 525 000 \$) pour la reconstruction des infrastructures urbaines et l'enfouissement des services d'utilités publiques de la rue Shefford ;
  - 11.3 Approbation du calendrier des assemblées ordinaires du Conseil pour l'année 2009.

**ADOPTÉ**

**2009-02-038**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL  
MUNICIPAL TENUE LE 26 JANVIER 2009**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

**2 FÉVRIER 2009**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 26 janvier 2009.

**ADOPTÉ**

**2009-02-039**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE  
JANVIER 2009**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de janvier 2009 au montant de **QUATRE MILLIONS QUATRE CENT TRENTE-HUIT MILLE CENT SOIXANTE-TROIS DOLLARS ET CINQUANTE-SIX CENTS (4 438 163, 56 \$)** à payer par le fonds d'administration.

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

**ADOPTÉ**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS  
DE JANVIER 2009**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de janvier 2009. Le montant des permis émis durant le mois de janvier 2009 se chiffre à **TROIS CENT TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (335 000 \$)**.

**2 FÉVRIER 2009**

**2009-02-040**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES  
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE  
20 JANVIER 2009**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 20 janvier 2009.

**ADOPTÉ**

**2009-02-041**

**PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CAUCUS DES  
MUNICIPALITÉS DE CENTRALITÉ À MONTMAGNY**

ATTENDU QUE les mairesses et maires du Caucus des municipalités de Centralité, membres à l'UMQ, sont convoqués à une assemblée générale spéciale qui aura lieu le 12 février 2009 à Montmagny ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse Madame Pauline Quinlan à assister à ladite assemblée à Montmagny le 12 février prochain.

D'autoriser le trésorier à payer tous les frais de déplacements, de logement, de repas et tous les autres frais inhérents à la participation de la mairesse à l'assemblée générale spéciale du Caucus des municipalités de Centralité, pour un montant n'excédant pas **MILLE DOLLARS (1 000 \$)**.

**ADOPTÉ**

**2 FÉVRIER 2009**

**2009-02-042**

**PARTICIPATION AU CONSEIL NATIONAL D'ADMINISTRATION DE  
LA FCM QUI SE TIENDRA À VICTORIA DU 4 AU 7 MARS 2009**

ATTENDU QUE les comités permanents et groupes de travail du conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) se réuniront à Victoria (Colombie-Britannique) du 4 au 7 mars 2009;

ATTENDU QUE la mairesse Madame Pauline Quinlan a été élue au conseil national d'administration de la FCM;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse Madame Pauline Quinlan à assister au conseil national d'administration de la FCM qui se tiendra à Victoria du 4 au 7 mars 2009.

D'autoriser le trésorier à payer tous les frais d'inscription, de déplacements, de logement, de repas et tous les autres frais inhérents à la participation de la mairesse audit conseil national d'administration, pour un montant n'excédant pas **TROIS MILLE DOLLARS (3 000 \$)**.

**ADOPTÉ**

**2009-02-043**

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE MARS,  
AVRIL, MAI ET JUIN 2009**

ATTENDU QU'un maire suppléant doit être nommé pour les mois de mars, avril, mai et juin 2009 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Monsieur le conseil **RÉAL BRUNELLE** soit nommé maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2009.

**ADOPTÉ**



**2 FÉVRIER 2009**

**A.M.**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 923-2006, TEL  
QU'AMENDÉ, SUR LES NUISANCES AFIN DE MODIFIER  
L'ARTICLE 18.08 RELATIVEMENT À LA MARCHE AU RALENTI  
DES VÉHICULES**

Monsieur le conseiller **ONIL COUTURE** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 923-2006, tel qu'amendé, sur les nuisances afin de modifier l'article 18.08 relativement à la marche au ralenti des véhicules.

**2009-02-044**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 923-05-2009 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 923-2006, TEL QU'AMENDÉ, SUR LES  
NUISANCES AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 18.08 RELATIVEMENT  
À LA MARCHE AU RALENTI DES VÉHICULES**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 923-05-2009 intitulé: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 923-2006, TEL QU'AMENDÉ, SUR LES NUISANCES AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 18.08 RELATIVEMENT À LA MARCHE AU RALENTI DES VÉHICULES.

**ADOPTÉ**

**2 FÉVRIER 2009**

**2009-02-045**

**ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-50-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER CERTAINS USAGES AUX USAGES DE LA CATÉGORIE D'USAGES II**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit deuxième projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2008-10-494 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets et du règlement numéro 876-50-2008 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 12 janvier 2009 à 19:30 heures ;

ATTENDU QUE ledit deuxième projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le deuxième projet de règlement numéro 876-50-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER CERTAINS USAGES AUX USAGES DE LA CATÉGORIE D'USAGES II.

**ADOPTÉ**

**2009-02-046**

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 958-2009  
INTITULÉ : RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE UN  
MILLION SIX CENT TRENTE-DEUX MILLE CENT DIX DOLLARS  
(1 632 110 \$) POUR : (A) RÉFECTION DES RUES - PAVAGE MAJEUR  
(B) ACHAT DE MACHINERIES ET VÉHICULES (C)  
RÉORGANISATION PHYSIQUE DES ATELIERS MUNICIPAUX (D)  
REMISE À NIVEAU DES CHEMINS DE GRAVIER (E) REPROFILAGE  
DES FOSSÉS (F) PAVAGE ENTENTES PROMOTEURS (G) PISTE  
CYCLABLE - SHEFFORD ET ADAMSVILLE (H) REVÊTEMENT DE  
LA TOITURE DE LA CASERNE 3 ET (I) PROJET SANTÉ ET  
SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

**2 FÉVRIER 2009**

ATTENDU QUE la greffière en a fait la lecture lors de l'assemblée du Conseil ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le règlement numéro 958-2009 intitulé : **RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE UN MILLION SIX CENT TRENTE-DEUX MILLE CENT DIX DOLLARS (1 632 110 \$) POUR : (A) RÉFECTION DES RUES - PAVAGE MAJEUR (B) ACHAT DE MACHINERIES ET VÉHICULES (C) RÉORGANISATION PHYSIQUE DES ATELIERS MUNICIPAUX (D) REMISE À NIVEAU DES CHEMINS DE GRAVIER (E) REPROFILAGE DES FOSSÉS (F) PAVAGE ENTENTES PROMOTEURS (G) PISTE CYCLABLE - SHEFFORD ET ADAMSVILLE (H) REVÊTEMENT DE LA TOITURE DE LA CASERNE 3 ET (I) PROJET SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL.**

**ADOPTÉ**

**2009-02-047**

**RÉSOLUTION AFIN D'ENLEVER LE CARACTÈRE DE RUE ET DE  
FERMER À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES LOTS 4 106 252 À  
4 106 254 DU CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC (RUE DE  
BELLECHASSE)**

ATTENDU QUE Madame Brigitte Dion est propriétaire du lot 3 966 609, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, et que Monsieur Benoit Penelle et Madame Ghislaine Bousquet sont propriétaires des lots 3 966 610 et 3 966 611, des susdits cadastre et circonscription foncière, ayant façade sur la rue de Bellechasse, à son extrémité, à l'Est du rond point;

ATTENDU QUE Ville de Bromont est propriétaire des lots 4 106 252 à 4 106 254, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant des parties de la rue de Bellechasse en façade de l'immeuble des propriétaires;

ATTENDU la demande des propriétaires adressée à Ville de Bromont de procéder à l'acquisition des lots 4 106 252 à 4 106 254, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE le rond point actuel soustrait de la partie à être cédée aux propriétaires demeure conforme à la réglementation municipale;

**2 FÉVRIER 2009**

ATTENDU QU' avant que Ville de Bromont cède ces lots, elle doit leurs retirer le caractère de rue et les fermer à titre de chemin public;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE retirer le caractère de rue et de fermer à titre de chemin public les lots 4 106 252 à 4 106 254, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant respectivement une superficie de vingt-deux mètres carrés et cinq dixièmes (22,5 m<sup>2</sup>), cent soixante mètres carrés et deux dixièmes (160,2 m<sup>2</sup>) et seize mètres carrés et un dixième (16,1 m<sup>2</sup>), représentant une partie de la rue de Bellechasse.

**ADOPTÉ**

**2009-02-048**

**VENTE DU LOT 4 106 252 DU CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC À  
MADAME BRIGITTE DION (RUE DE BELLECHASSE)**

ATTENDU QUE Madame Brigitte Dion est intéressée à acheter une partie de l'emprise de la rue de Bellechasse en façade de sa propriété;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de vente rédigé par Me Joanne Désourdy, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont vende à Madame Brigitte Dion le lot 4 106 252, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant une superficie de vingt-deux mètres carrés et cinq dixièmes (22,5 m<sup>2</sup>);

QUE cette vente est faite en considération d'une somme de **CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS (180 \$)** plus les taxes applicables.

**ADOPTÉ**

**2 FÉVRIER 2009**

**2009-02-049**

**VENTE DES LOTS 4 106 253 ET 4 106 254 DU CADASTRE OFFICIEL  
DU QUÉBEC À MADAME GHISLAINE BOUSQUET ET MONSIEUR  
BENOIT PENELLE (RUE DE BELLECHASSE)**

ATTENDU QUE Madame Ghislaine Bousquet et Monsieur Benoit Penelle sont intéressés à acheter une partie de l'emprise de la rue de Bellechasse en façade de leur propriété;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de vente rédigé par Me Joanne Désourdy, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont vende à Madame Ghislaine Bousquet et Monsieur Benoit Penelle les lots 4 106 253 et 4 106 254, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant respectivement une superficie de cent soixante mètres carrés et deux dixièmes (160,2 m<sup>2</sup>) et seize mètres carrés et un dixième (16,1 m<sup>2</sup>).

QUE cette vente est faite en considération d'une somme de **MILLE QUATRE CENT DIX DOLLARS ET QUARANTE CENTS (1 410.40 \$)** plus les taxes applicables.

D'accepter le projet d'acte de vente soumis par Me Joanne Désourdy, notaire;

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de vente soumis.

**ADOPTÉ**

**N.M.**

**VENTE DU LOT 2 929 364 DU CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC À  
MONSIEUR JEAN-PAUL MONTHIOUX (RUE DES MÉLÈZES)**

Le sujet 7.3.4 est reporté à une séance subséquente.

**2 FÉVRIER 2009**

**2009-02-050**

**ACHAT DES LOTS 4 286 086 ET 4 286 087 DU CADASTRE OFFICIEL  
DU QUÉBEC DE IMMOBILIER WEST SHEFFORD INC. (RUE DE LA  
RIVE DROITE)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance d'un protocole d'entente intervenu entre Ville de Bromont et Immobilier West-Shefford inc.;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ledit protocole d'entente en vertu de la résolution portant le numéro 2006-11-581;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance d'un second protocole d'entente intervenu entre Ville de Bromont et Immobilier West-Shefford inc.;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ledit protocole d'entente en vertu de la résolution portant le numéro 2007-10-584;

ATTENDU QUE suivant les termes de ces protocoles d'ententes, Ville de Bromont s'est engagée à acheter d'Immobilier West-Shefford inc. les lots 4 286 086 et 4 286 087, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte d'achat rédigé par Me Joanne Désourdy, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont achète d'Immobilier West-Shefford inc. les lots 4 286 086 et 4 286 087, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, ayant respectivement une superficie de trois mille six cent un mètres carrés et cinq dixièmes (3 601,5 m<sup>2</sup>) et seize mille sept cent quarante et un mètres carrés et huit dixièmes (16 741,8 m<sup>2</sup>), montrée au plan préparé par Monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 4082, dossier 2410.

QUE cet achat se fera pour une somme d'**UN DOLLAR (1 \$)**;

D'accepter le projet d'acte d'achat soumis par Me Joanne Désourdy, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte d'achat soumis.

**ADOPTÉ**

**2 FÉVRIER 2009**

Madame la mairesse Pauline Quinlan se retire de son siège.

**2009-02-051**

**ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE LA  
VILLE DE COWANSVILLE ET LA VILLE DE BROMONT POUR UNE  
LA VENTE D'UN TERRAIN ET UN TRANSFERT DE SERVITUDE  
(CHEMIN DE GASPÉ)**

ATTENDU QUE Ville de Cowansville est propriétaire du lot 3 444 406, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, situés au Sud du chemin de Gaspé et au Nord-Est du chemin Miltimore, représentant le terrain à la sortie du lac Bromont, à l'endroit du barrage;

ATTENDU QUE Ville de Cowansville possède les droits d'inonder le lot 2 929 899, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE Ville de Cowansville ne s'occupe plus du barrage et de sa gestion depuis les années mille neuf cent soixante (1960), Ville de Bromont ayant pris la relève;

ATTENDU QUE Ville de Bromont doit obtenir les droits nécessaires à la saine gestion de ses infrastructures, en l'occurrence, le droit de propriété du barrage du lac Bromont et de ses environs, de même que les servitudes inhérentes;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre Ville de Cowansville et Ville de Bromont établissant les modalités de la transaction;

ATTENDU QUE Ville de Cowansville a déjà accepté les termes de la convention en vertu de sa résolution portant le numéro 446-12-2008, à son assemblée du 2 décembre 2008;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie de la convention;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Monsieur Nicolas Rousseau, ing, M. ing., directeur du développement et de la gestion du territoire, à l'époque, à signer, pour et au nom de Ville de Bromont, ladite convention.

QUE Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec Ville de Cowansville.

**ADOPTÉ**

**2 FÉVRIER 2009**

Madame la mairesse Pauline Quinlan réintègre son siège.

**2009-02-052**

**RÉSOLUTION CONCERNANT LA PARTICIPATION AU  
PROGRAMME SOUTIEN AUX RÉALISATIONS LOCALES D'HYDRO-  
QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville peut adhérer au programme Soutien aux réalisations locales qui constitue le volet collectif du programme Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER d'Hydro-Québec en matière d'efficacité énergétique;

ATTENDU QUE ce programme vise à évaluer la consommation d'énergie d'une résidence et à fournir une liste de conseils personnalisés visant l'optimisation de cette consommation;

ATTENDU QUE l'adhésion de la Ville à ce programme pourrait lui permettre de bénéficier d'un montant pouvant atteindre 37 737 \$, selon la participation des citoyens au programme;

ATTENDU QUE les sommes ainsi recueillies doivent servir à réaliser un projet mobilisateur destiné aux résidants et devant s'inscrire dans la culture, les sports et loisirs, l'environnement ou les activités communautaires;

ATTENDU QUE, s'il s'avère nécessaire d'installer des équipements pour réaliser le projet, ceux-ci doivent être efficaces sur le plan énergétique;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adhérer au programme Soutien aux réalisations locales qui constitue le volet collectif du programme Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER d'Hydro-Québec en matière d'efficacité énergétique.

DE désigner Monsieur Jacques Des Ormeaux, directeur général de la Ville de Bromont, de même que Madame Catherine Nadeau comme substitut, pour signer tout document relatif au *Soutien aux réalisations locales* au nom de la Ville de Bromont.

DE soumettre comme projet mobilisateur auquel sera affectée la contribution financière versée en vertu du Soutien aux réalisations locales à l'achat et l'installation de luminaires à haute efficacité énergétique sur le tronçon de la rue Shefford où il est prévu d'effectuer des travaux de réfection.

**ADOPTÉ**



**2 FÉVRIER 2009**

**2009-02-053**

**PROLONGEMENT DES HEURES PERMISES DU STATIONNEMENT  
MUNICIPAL ADJACENT AU 840 RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE le stationnement municipal adjacent au 840 rue Shefford restreint présentement la durée du stationnement permis à une (1) heure;

ATTENDU QUE de prolonger la durée du stationnement à cet endroit à deux (2) heures permettrait aux utilisateurs une utilisation maximale sans crainte de dépasser la durée permise ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE soit autorisé le stationnement pour une période maximale de deux (2) heures dans le stationnement municipal adjacent au 840 rue Shefford.

**ADOPTÉ**

**2009-02-054**

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LES DEUX CÔTÉS DE  
LA RUE DES PENTES**

ATTENDU QUE nous devons assurer une circulation sécuritaire des véhicules se rendant au débarcadère de la station de ski et nous devons assurer les espaces de circulation suffisants pour les véhicules affectés au déneigement;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'interdire le stationnement en tout temps sur les deux (2) côtés de la rue Des Pentes.

**ADOPTÉ**

**2 FÉVRIER 2009**

**2009-02-055**

**DÉROGATION AU RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES POUR  
L'ÉVÉNEMENT UB CROWNED À SKI BROMONT**

ATTENDU QUE le samedi 21 mars 2009 entre 11h00 et 21h30 se tiendra une compétition de planche à neige à Ski Bromont et que cette compétition connue sous le nom de « UB Crowned » est organisée en collaboration avec Ski Bromont dans les pistes du Mont Soleil;

ATTENDU QUE la présence d'un animateur pour la description des courses et de la musique viendra également agrémenter cette compétition et de ce fait, rendra probable un bruit inhabituel ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une dérogation mineure au règlement sur les nuisances relatif au bruit à l'occasion de la compétition de planche à neige « UB Crowned » le 21 mars 2009 entre 11h00 et 21h30 à Ski Bromont aux conditions suivantes :

- L'événement doit se tenir en 11h00 et 21h30 le 21 mars 2009 et il ne doit plus y avoir aucun bruit causé par l'événement après 21h30;
- Les colonnes de son dans le bas des pistes du Mont Soleil doivent être dirigées vers la montagne et non vers les résidences privées (rue de Bagot);
- Le responsable de l'événement doit aviser par écrit les citoyens du quartier Mont Soleil de la tenue de l'événement et des conditions à respecter suite à l'approbation du conseil municipal.

DE permettre gracieusement l'utilisation des barrières anti émeute par les ateliers municipaux en autant que les responsables de l'événement « UB Crowned » prennent charge du transport le vendredi 20 mars 2009 et qu'elles soient de retour le lundi 23 mars 2009 avant 12h00.

**ADOPTÉ**

**2009-02-056**

**RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE  
CHAPITEAU BROMONT POUR L'ANNÉE 2009**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire avantager ses citoyens en ce qui a trait aux différents spectacles présentés au Chapiteau Bromont pour l'année 2009;

**2 FÉVRIER 2009**

ATTENDU QUE le Chapiteau Bromont, par le biais de la Ville, offre une réduction appréciable du prix des entrées pour les différents spectacles pour l'année 2009;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du protocole d'entente à intervenir avec le Chapiteau de Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur général à signer le protocole d'entente avec le Chapiteau de Bromont.

D'accepter le paiement par Chapiteau Bromont des billets non vendus des années précédentes pour un montant de **VINGT MILLE DIX DOLLARS (20 010,00 \$)**, sans intérêts.

DE procéder à la vente de billets à prix réduits pour les citoyens résidents et propriétaires de la Ville de Bromont au coût de **VINGT-NEUF DOLLARS (29 \$)** par billet.

DE procéder à l'achat de six cent trente-neuf (639) billets en pré-vente pour la somme de **DIX-HUIT MILLE TROIS CENT SOIXANTE-ET-ONZE DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS (18 371.25\$)**.

**ADOPTÉ**

**N.M.**

#### **DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des embauches de surnuméraires.

**2 FÉVRIER 2009**

**A.M.**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE QUATORZE MILLIONS CINQ  
CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (14 525 000 \$) POUR LA  
RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES URBAINES ET  
L'ENFOUISSEMENT DES SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES DE  
LA RUE SHEFFORD**

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement d'emprunt d'une somme de quatorze millions cinq cent vingt-cinq mille dollars (14 525 000 \$) pour la reconstruction des infrastructures urbaines et l'enfouissement des services d'utilités publiques de la rue Shefford.

**2009-02-057**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 959-2009 INTITULÉ : RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE  
SOMME DE QUATORZE MILLIONS CINQ CENT VINGT-CINQ  
MILLE DOLLARS (14 525 000 \$) POUR LA RECONSTRUCTION DES  
INFRASTRUCTURES URBAINES ET L'ENFOUISSEMENT DES  
SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 959-2009 intitulé : RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE QUATORZE MILLIONS CINQ CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (14 525 000 \$) POUR LA RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES URBAINES ET L'ENFOUISSEMENT DES SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES DE LA RUE SHEFFORD.

**ADOPTÉ**

**2 FÉVRIER 2009**

**2009-02-058**

**APPROBATION DU CALENDRIER DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES  
DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2009**

ATTENDU QUE la Loi sur les cités et villes oblige maintenant les villes et municipalités à approuver le calendrier des assemblées ordinaires du Conseil en indiquant le jour et l'heure du début de chacune ;

ATTENDU le calendrier déposé à cet égard ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal pour l'année 2009.

D'ordonner à la greffière de donner un avis public du contenu du calendrier tel que requis par la loi.

**ADOPTÉ**

**N.M.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Madame Marie-Claire Martin rapporte aux membres du Conseil un problème relatif au déneigement de la rue de Québec (face à la rue de Boucherville) puisse que la Ville pousse la neige dans son entrée de cour au lieu de la mettre du côté du parc. Elle mentionne également un problème de sécurité au niveau de la marche arrière du véhicule de déneigement.

- Monsieur André Lagacé appuie les commentaires de Madame Martin et confirme que le problème est récent depuis les deux (2) dernières années.

- Madame Marie-Ève Lagacé appuie également les interventions de Madame Martin et de Monsieur Lagacé.

- Monsieur Jacques Lapensée se questionne sur le montant original prévu au budget pour la reconstruction de la rue Shefford par rapport au montant prévu actuellement. Il soulève une inquiétude relative au centre du rond point du carrefour giratoire de la bretelle de la sortie 78 de l'autoroute 10. Enfin, il demande si le public peut assister aux assemblées spéciales du Conseil.

**2 FÉVRIER 2009**

- Monsieur François Bachand s'enquiert auprès du Conseil à savoir s'il y a des nouveaux développements dans le dossier des matières résiduelles et qu'advient-il de la demande de changement de M.R.C..

- Monsieur Lucien Lortie raconte qu'il a dû appeler trois (3) fois la M.R.C. de la Haute-Yamaska en janvier à cause de problèmes avec ses poubelles. Il s'interroge à savoir si l'interdiction de stationnement sur la rue des Pentes sera également en vigueur durant la période estivale. Enfin, il réitère le fait que les travaux publics poussent la neige dans son entrée de cour et sur le trottoir.

**2009-02-059**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE